

Fiche N°	Date de l'observation	Pôle d'origine	Direction d'origine	Service d'origine	Observation	Lieu d'observation	Famille de Risques	Proposition	Origine de la proposition	Direction Acteur de la mise en œuvre de la proposition	Action réalisée	Date de Réalisation	Date FS	Date de clôture de la fiche
2025-1 02/01/25	02/01/25	Pôle Mobilités, Infrastructures et Ports	DMPL	Service Maintenance des Equipements	Bonjour. La porte d'accès au toilettes laisse passer le froid car c'est une vieille porte battante. Il n'y a plus de chauffage depuis plusieurs années ! Après plusieurs plaintes à ma hiérarchie, pas de changement... Je suis donc dans l'obligation de remonter le problème dans le registre de sécurité pour essayer de faire avancer les choses... Merci d'avance.	Toilettes ateliers de maintenance Calais rue de Moscou	R07 Ambiance Thermique et/ou Climatique	# Remplacer la porte battante. # Isoler le local WC # Maintenir une température suffisante	SD	DPS	# Relais au SVP6666 # Rappel des principes d'alerte à l'émetteur # Demande de travaux au SEEP le 06/01/2025		13/05/2025	
2025-2 21/01/25	21/01/25	Pôle Mobilités, Infrastructures et Ports	DMPL	Service Maintenance des Equipements	Lors des interventions d'astreinte, les règles ne sont pas claires. Un jour de CA est considéré par mon responsable d'astreinte comme repos hebdomadaire obligatoire et par d'autres non. Ce qui engendre un soucis d'équité au niveau des agents du même service. Je suis donc intervenu en astreinte le samedi 4/01, le dimanche 5/01 et travaillé ensuite du lundi 6/01 au vendredi 10/01. Étant en congé le vendredi 3/01, mon responsable d'astreinte qui est également mon responsable de service m'a demandé de venir travailler normalement en m'expliquant que le CA servait de repos obligatoire. Je n'étais pas forcément d'accord et lui est demandé des explications. La DRH a été interrogée par mon responsable de service le 6 janvier, à date du 21 janvier aucune réponse n'a été apportée. Deux questions se posent : -Un jour de CA peut-il servir de repos obligatoire? -Travailler 7 jours consécutifs est-il légal. Il serait bien d'éclaircir rapidement ces deux points pour éviter que des agents ne soient mis en danger mais également pour que tous les agents soient traités de manière équitable.	Port de Calais	R.P.S	Apporter une réponse en matière de respect des minima sociaux et compléter le RI	SD	DRH	Relais D.R.H		13/05/2025	
2025-3 03/02/25	11/06/24	Pôle Mobilités, Infrastructures et Ports	DMPL	Service Ingénierie	Dernièrement, la DIRMN qui exploite le musoir de la Digue Carnot pour son phare à mis en évidence la présence d'amiante dans les locaux que j'ai visité en juin 2024, d'où ce message : "on d'exposition à l'amiante"	Musoir de la digue Carnot port de Boulogne sur mer	R01 Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques (CMR)	Qualifier le niveau d'exposition et assurer un suivi médical adapté : # Demander au propriétaire les éléments traitant de la recherche d'amiante # Informer le médecin du travail Réaliser les interventions en intégrant le risque amiante : # Solliciter les mesures de repérage préalables prévues dans le Code du travail	SD	DMPL DRH Service santé Directions opérationnelles : DMPL, DPS et DEPL			13/05/2025	
2025- 03/02/25	24/01/25	Pôle Mobilités, Infrastructures et Ports	DMPL	Service Maintenance des Equipements	Depuis plusieurs mois nous avons constaté une dégradation des peintures des vestiaires de l'atelier de maintenance de Calais ainsi qu'une vétusté des casiers pour y mettre nos vêtements personnels. Des casiers on était achetés pour le remplacement et réceptionnés mais toujours pas installés car attente de la réfection de la peinture (aucune date et aucune information nous est donné pour la suite) les casiers qui on était réceptionné seront déjà oxydés et vétustes lors de l'installation Quand la peinture sera effectuée ? Quand les nouveaux casiers seront mis en place?	Vestiaires ateliers rue de Moscou à Calais	R03 Biologique	Finaliser les travaux de réhabilitation	SD	DPS	# Relais au SVP6666 # Rappel des principes d'alerte à l'émetteur		13/05/2025	